



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLES, Michel LAURIO, Céline LEMBEZAT, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mmes Nadia GRAMMONTIN, Maïthé MIRASSOU, MM. Michel BARBÉ, Louis COSTEDOAT, Emmanuel HANON, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ET
VEHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ
ORTHEZ : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FOURGON UTILITAIRE TYPE
L3H2, PTAC 3T500, CABINE APPROFONDIE – COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES DU 1^{ER} JUILLET 2019 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 15 mai 2019 pour une remise des offres le 19 juin 2019.

Il s'agit d'un marché ordinaire

Il a été remis 3 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} juillet 2019 à 16h30 a décidé d'attribuer le marché à la société ABCIS PYRENEES - 64000 PAU pour un montant estimatif HT de 23 788,76 €.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2019